



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 4 juin 2025 – N° 219**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1

**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Dans le Haut-Richelieu... l'été commence avec le Gala de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu... et c'est vendredi que ça se passe!*
- La députée de Mont-Royal–Outremont sur le sujet suivant : *Souligner le mois de sensibilisation à la Sclérose latérale amyotrophique (SLA).*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *Hommage à une citoyenne de Côte-du-Sud.*
- Le député de Taschereau sur le sujet suivant : *Témoignages de personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genres.*
- La députée de Bonaventure sur le sujet suivant : *M. Georges Daviault – 50 ans de carrière radiophonique.*
- Le député de Jean-Lesage sur le sujet suivant : *Témoignages de personnes de la diversité sexuelle et de la pluralité de genres.*
- La députée de Bellechasse sur le sujet suivant : *Rotobec : un demi-siècle d'excellence.*
- Le député de Saint-Jérôme sur le sujet suivant : *Hommage à M. Marc Bourcier, maire de Saint-Jérôme.*
- Le député de Gaspé sur le sujet suivant : *Affirmation du symbole identitaire de la Gaspésie.*
- La députée de Lotbinière-Frontenac sur le sujet suivant : *20<sup>e</sup> anniversaire de L'Arrivage d'Adstock.*
- Le député de Richelieu sur le sujet suivant : *M. Xavier Malo aux Olympiades des métiers et des technologies.*
- Le député de Mégantic sur le sujet suivant : *La Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic.*

## **DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

## **PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

<b>DÉPÔTS</b>	a)	<b>documents</b>
	b)	<b>rapports de commissions</b>
	c)	<b>pétitions</b>

## **RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

## **INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

## **QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

## **VOTES REPORTÉS**

Motion de la ministre de la Famille proposant l'adoption du projet de loi n° 95, Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis.

## **MOTIONS SANS PRÉAVIS**

## **AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

## **RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

## Partie 2

### AFFAIRES DU JOUR

#### AFFAIRES PRIORITAIRES

- 1) Rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, les 21 et 28 mai 2025, s'est réunie en séances de travail dans le cadre de l'enquête découlant de la motion présentée par le leader parlementaire de l'opposition officielle et député de Nelligan en vertu des articles 315 à 321 du Règlement portant sur l'omission du dépôt dans les délais prescrits du Rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Le rapport contient une conclusion et une recommandation.  
Rapport déposé le **29 mai 2025**.  
En vertu de l'article 320 du Règlement, l'Assemblée doit avoir statué sur ce rapport au plus tard le **13 juin 2025**.

#### DÉBATS D'URGENCE

#### DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

- 2) Rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 26 mai 2025, a procédé à l'audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ». Le rapport contient des observations, des conclusions et une recommandation.  
Rapport déposé le 29 mai 2025.  
Reprise du débat ajourné le **30 mai 2025**.  
Sous réserve des dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **13 juin 2025**.
- 3) Rapport de la Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes qui, les 12, 16, 17, 18, 19, 24 et 26 septembre 2024, les 30 et 31 janvier ainsi que les 3, 4 et 5 février 2025, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes. Le rapport contient une observation, des conclusions et 56 recommandations.  
Rapport déposé le **29 mai 2025**.  
Sous réserve des dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 94 du Règlement, la prise en considération de ce rapport doit être effectuée au plus tard le **13 juin 2025**.

## AUTRES AFFAIRES

### I. Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

- 4) Projet de loi n° 97  
Loi visant principalement à moderniser le régime forestier  
Présenté par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts le **23 avril 2025**
- 5) Projet de loi n° 101  
Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail  
Présenté par le ministre du Travail le **24 avril 2025**
- 6) Projet de loi n° 103  
Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté  
Présenté par le ministre responsable des Services sociaux le **6 mai 2025**
- 7) Projet de loi n° 104  
Loi modifiant diverses dispositions afin notamment de donner suite à certaines demandes du milieu municipal  
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **21 mai 2025**
- 8) Projet de loi n° 107  
Loi modifiant diverses dispositions concernant principalement le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études et la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial  
Présenté par la ministre de l'Enseignement supérieur le **22 mai 2024**
- 9) Projet de loi n° 108  
Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **28 mai 2025**
- 10) Projet de loi n° 109  
Loi affirmant la souveraineté culturelle du Québec et édictant la Loi sur la découvrabilité des contenus culturels francophones dans l'environnement numérique  
Présenté par le ministre de la Culture et des Communications le **21 mai 2025**

- 11)** Projet de loi n° 110  
Loi concernant l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse  
Présenté par la ministre des Relations internationales et de la Francophonie le **29 mai 2025**
- 12)** Projet de loi n° 112  
Loi favorisant le commerce des produits et la mobilité de la main-d'œuvre en provenance des autres provinces et des territoires du Canada  
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le **30 mai 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 13)** Projet de loi n° 69  
Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives  
Présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie le 6 juin 2024  
Rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (consultations) déposé le 24 septembre 2024  
Principe adopté le **3 octobre 2024**, et  
Renvoyé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
- 14)** Projet de loi n° 82  
Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions  
Présenté par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique le 21 novembre 2024  
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 30 janvier 2025  
Principe adopté le **4 février 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 15)** Projet de loi n° 94  
Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives  
Présenté par le ministre de l'Éducation le 20 mars 2025  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 29 avril 2025  
Principe adopté le **27 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation

- 16)** Projet de loi n° 99  
Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures  
Présenté par le ministre des Finances le 8 mai 2025  
Principe adopté le **21 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 17)** Projet de loi n° 100  
Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic  
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 23 avril 2025  
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le 27 mai 2025  
Principe adopté le **28 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 18)** Projet de loi n° 106  
Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux  
Présenté par le ministre de la Santé le 8 mai 2025  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 30 mai 2025  
Principe adopté le **3 juin 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

- 19)** Projet de loi n° 95  
Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis  
Présenté par la ministre de la Famille le 27 mars 2025  
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 20 mai 2025  
Principe adopté le 20 mai 2025  
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens adopté le 3 juin 2025  
Vote reporté le **3 juin 2025**

## II. Projets de loi publics au nom des députés

### *Adoption du principe*

- 20) Projet de loi n° 190  
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1<sup>er</sup> décembre 2022**
- 21) Projet de loi n° 191  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent  
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 22) Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 23) Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 24) Projet de loi n° 195  
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 25) Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 26) Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**

- 27) Projet de loi n° 198  
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires âgés contre les reprises de logement ou les évictions  
Présenté par la députée de Sherbrooke le 21 février 2023  
Reprise du débat ajourné au nom de la députée de Vimont le **28 mars 2024**
- 28) Projet de loi n° 199  
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 29) Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 30) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 31) Projet de loi n° 392  
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire  
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 32) Projet de loi n° 393  
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire  
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 33) Projet de loi n° 394  
Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **5 décembre 2023**
- 34) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**

- 35) **Projet de loi n° 397**  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement dispensant des services de l'éducation préscolaire, d'enseignement au primaire ou d'enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 36) **Projet de loi n° 398**  
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**
- 37) **Projet de loi n° 399**  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d'obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 38) **Projet de loi n° 490**  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 39) **Projet de loi n° 491**  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 40) **Projet de loi n° 492**  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 41) **Projet de loi n° 493**  
Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l'immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 42) **Projet de loi n° 494**  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d'un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**

- 43) Projet de loi n° 495  
Loi visant à lutter contre l'accaparement des terres agricoles  
Présenté par la députée de Verdun le 26 septembre 2023  
Reprise du débat ajourné au nom du député de Jonquière le **31 janvier 2024**
- 44) Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l'amiral blanc en tant qu'insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d'Argenteuil le **9 juin 2023**
- 45) Projet de loi n° 499  
Loi établissant un nouveau mode de scrutin  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **5 octobre 2023**
- 46) Projet de loi n° 591  
Loi visant principalement à renforcer le contrôle de l'action gouvernementale par un député en lui reconnaissant un droit de visite des institutions administratives  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 mars 2024**
- 47) Projet de loi n° 593  
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **4 octobre 2023**
- 48) Projet de loi n° 596  
Loi modifiant principalement la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de permettre aux municipalités d'adopter un règlement relatif au zonage différencié visant à accroître et à pérenniser l'offre de logements sociaux ou abordables  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 octobre 2023**
- 49) Projet de loi n° 597  
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Présenté par la députée de Verdun le **1<sup>er</sup> février 2024**
- 50) Projet de loi n° 599  
Loi modifiant principalement la Loi sur le régime de rentes du Québec afin d'abolir la réduction de la rente de retraite de la personne qui bénéficie d'une rente d'invalidité entre 60 ans et 65 ans  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **20 février 2024**

- 51) Projet de loi n° 690  
Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec afin de corriger une iniquité envers les retraités invalides  
Présenté par la députée de La Pinière le 23 novembre 2023  
Reprise du débat ajourné le **7 décembre 2023**
- 52) Projet de loi n° 691  
Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'aide financière aux études  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 décembre 2023**
- 53) Projet de loi n° 693  
Loi favorisant la contribution active à la société des prestataires du Programme de solidarité sociale  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **22 février 2024**
- 54) Projet de loi n° 694  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de lutter plus efficacement contre l'alcool au volant  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2024**
- 55) Projet de loi n° 695  
Loi sur le directeur parlementaire du budget  
Présenté par le député de Nelligan le **14 mars 2024**
- 56) Projet de loi n° 697  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **23 avril 2024**
- 57) Projet de loi n° 699  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin d'y consacrer le droit à un logement décent  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **4 juin 2024**
- 58) Projet de loi n° 790  
Loi visant à étendre aux usagers hébergés dans une résidence à assistance continue l'application du Règlement concernant les modalités d'utilisation de mécanismes de surveillance par un usager hébergé dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Présenté par la députée de D'Arcy-McGee le **22 mai 2024**

- 59) Projet de loi n° 791  
Loi permettant à des organismes publics de transport en commun de développer des projets immobiliers aux abords ou au-dessus de leurs infrastructures de transport en commun  
Présenté par le député de Nelligan le **1<sup>er</sup> mai 2024**
- 60) Projet de loi n° 792  
Loi visant à accroître la présence du drapeau du Québec  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **30 mai 2024**
- 61) Projet de loi n° 793  
Loi sur le processus de publication des documents issus de l'enquête menée par Bernard Grenier au sujet des activités d'Option Canada à l'occasion du référendum tenu au Québec en octobre 1995  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **27 novembre 2024**
- 62) Projet de loi n° 794  
Loi déclarant l'engagement du Québec d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050  
Présenté par la députée de Verdun le **7 novembre 2024**
- 63) Projet de loi n° 796  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d'Arthabaska par celui d'« Arthabaska-L'Érable »  
Présenté par le député d'Arthabaska le **30 mai 2024**
- 64) Projet de loi n° 892  
Loi visant à interdire l'offre de services de consommation supervisée à proximité d'un service de garde éducatif à l'enfance en installation ou d'un établissement d'enseignement offrant une formation de niveau préscolaire, primaire ou secondaire  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **27 novembre 2024**
- 65) Projet de loi n° 893  
Loi sur le maintien de l'autonomie des personnes âgées  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **3 décembre 2024**
- 66) Projet de loi n° 894  
Loi visant à étendre l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments à toutes les femmes ou à toutes les personnes enceintes vivant au Québec sans égard à leur statut migratoire  
Présenté par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le **4 décembre 2024**

- 67) Projet de loi n° 895  
Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances  
Présenté par la députée de Mercier le **19 février 2025**
- 68) Projet de loi n° 896  
Loi visant à indemniser les municipalités locales lors de la cession de terrains destinés à la construction ou à l'agrandissement d'écoles  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **13 février 2025**
- 69) Projet de loi n° 897  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin de prévoir la délivrance obligatoire d'un avis de paiement au propriétaire d'un véhicule routier immatriculé ou au titulaire de certains permis  
Présenté par le député de Nelligan le **19 mars 2025**
- 70) Projet de loi n° 898  
Loi visant à renforcer l'encadrement des augmentations de loyer d'un bail de logement  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **3 avril 2025**
- 71) Projet de loi n° 899  
Loi modifiant le Code de la sécurité routière afin d'obliger la Société de l'assurance automobile du Québec à conclure des ententes avec des ministères ou organismes en vue de l'application de certaines lois  
Présenté par le député de Nelligan le **3 avril 2025**
- 72) Projet de loi n° 990  
Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin d'encadrer l'exercice du télétravail  
Présenté par le député d'Hochelaga-Maisonneuve le **1<sup>er</sup> mai 2025**
- 73) Projet de loi n° 991  
Loi sur la procédure de sélection et de nomination des décideurs administratifs indépendants et de renouvellement de leur mandat  
Présenté par le député de l'Acadie le **27 mai 2025**
- 74) Projet de loi n° 992  
Loi visant à créer un comité chargé de formuler des recommandations sur les critères de fixation ou de réajustement de loyer  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **24 avril 2025**

- 75) Projet de loi n° 993  
Loi modifiant le Code du travail afin d’assurer des pratiques syndicales transparentes et démocratiques  
Présenté par le député de Saint-Jérôme le **30 avril 2025**
- 76) Projet de loi n° 994  
Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception  
Présenté par la députée de Mercier le **7 mai 2025**
- 77) Projet de loi n° 995  
Loi visant à établir un cadre de surveillance et de régulation des polluants éternels  
Présenté par la députée des Mille-Îles le **22 mai 2025**

*Étude détaillée en commission*

- 78) Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d’organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

- 79) Projet de loi n° 996  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale d’Arthabaska par celui d’« Arthabaska-L’Érable »  
Présenté par le député de Drummond–Bois-Francs le 8 mai 2025  
Principe adopté le 21 mai 2025  
Rapport de la Commission des institutions adopté le **30 mai 2025**

**III. Projets de loi d’intérêt privé**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 80) Projet de loi n° 201  
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights  
Présenté par la députée d’Argenteuil le **20 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l’aménagement du territoire

- 81)** Projet de loi n° 203  
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions
- 82)** Projet de loi n° 217  
Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup  
Présenté par le député de Matane-Matapédia le **7 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission de l’aménagement du territoire
- 83)** Projet de loi n° 220  
Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marzil  
Présenté par le député de Camille-Laurin le **20 mai 2025**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

*Adoption du principe*

*Adoption*

**IV. Motions du gouvernement**

**V. Crédits budgétaires**

**VI. Débats statutaires**

**AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L’OPPOSITION**

Partie 3  
**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**  
*(Projets de loi non sanctionnés)*

- Projet de loi n° 92  
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier  
Adopté le **3 juin 2025**
- Projet de loi n° 215  
Loi concernant la Municipalité de Saint-Sylvère  
Adopté le **30 mai 2025**
- Projet de loi n° 216  
Loi concernant la Ville de Longueuil  
Adopté le **30 mai 2025**
- Projet de loi n° 219  
Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve  
Adopté le **30 mai 2025**
- Projet de loi n° 395  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Matane-Matapédia par  
Matane-Matapédia-Mitis  
Adopté le **3 juin 2025**
- Projet de loi n° 795  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Laporte par celui de «  
Pierre-Laporte »  
Adopté le **3 juin 2025**
- Projet de loi n° 797  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–  
Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques »  
Adopté le **3 juin 2025**
- Projet de loi n° 890  
Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Vimont par celui de «  
Vimont-Auteuil »  
Adopté le **3 juin 2025**

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### **Mandats réglementaires**

- Audition du Centre d'acquisitions gouvernementales sur le chapitre 2 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Acquisitions regroupées gouvernementales ».
- Audition du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur le chapitre 3 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Protection du territoire agricole ».
- Audition du ministère de l'Éducation du Québec, du Centre de services scolaire de l'Énergie, du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, du Centre de services scolaire du Fer, de la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire New Frontiers sur le chapitre 4 du rapport de novembre 2024 du Vérificateur général intitulé « Réussite éducative des élèves autochtones ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 4 du rapport d'avril 2024 de la commissaire au développement durable intitulé « Fonds d'électrification et de changements climatiques ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES  
RESSOURCES NATURELLES

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 69**, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 3 octobre 2024).

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 97**, Loi visant principalement à moderniser le régime forestier (mandat confié le 21 mai 2025).

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).
- **Projet de loi n° 217**, Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup (mandat confié le 7 mai 2025).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 94**, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives (mandat confié le 27 mai 2025).

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 101**, Loi visant l'amélioration de certaines lois du travail (mandat confié le 27 mai 2025).

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 82**, Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions (mandat confié le 4 février 2025).
- **Projet de loi n° 99**, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées lors du point sur la situation économique et financière du Québec du 21 novembre 2024 et du discours sur le budget du 25 mars 2025 ainsi qu'à certaines autres mesures (mandat confié le 21 mai 2025).
- **Projet de loi n° 100**, Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic (mandat confié le 28 mai 2025).

## COMMISSION DES INSTITUTIONS

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).
- **Projet de loi n° 220**, Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil (mandat confié le 20 mai 2025).

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 103**, Loi visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté (mandat confié le 27 mai 2025).

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### **Mandats de l'Assemblée**

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 106**, Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective et l'imputabilité des médecins quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux (mandat confié le 3 juin 2025).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

## COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 5

**QUESTIONS ÉCRITES**

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent  
au feuillet du mercredi*

284) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Les sommes octroyées via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux denturologistes soignant les personnes bénéficiant de la couverture publique n'ont pas été indexées depuis plusieurs années. Un différend persistant entre la RAMQ et l'Association des denturologistes du Québec empêche toute bonification des montants alloués. Ultimement, ce sont les prestataires d'aide de dernier recours qui en subissent les conséquences. Dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, où l'accès aux soins dentaires est déjà limité, l'obtention de prothèses dentaires devient de plus en plus difficile pour les personnes admissibles au carnet santé du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette situation est exacerbée par plusieurs facteurs : la pénurie de denturologistes dans ces régions, l'écart significatif entre le coût réel des prothèses et le montant maximum remboursé par la RAMQ, ainsi que le délai minimal de huit ans imposé avant l'octroi d'une nouvelle prothèse, alors que la durée de vie réelle d'une prothèse est plutôt de cinq ans.

Tous les éléments sont réunis pour accentuer la détérioration de la santé buccodentaire des personnes les plus vulnérables.

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures à court terme le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale compte-t-il mettre en place pour favoriser l'accès à des prothèses dentaires de qualité pour les personnes admissibles au carnet santé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie? Quel est l'échéancier de ces mesures?

Une révision du tarif de remboursement des prothèses dentaires afin de le rendre conforme au coût réel de ces soins essentiels est-elle envisagée?

Le gouvernement entend-il revoir le délai actuellement exigé avant le remplacement d'une prothèse, afin qu'il reflète la durée de vie réelle des prothèses couvertes par la RAMQ et qu'il assure un meilleur suivi de la santé buccodentaire des bénéficiaires?

285) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **29 avril 2025**  
Au ministre de la Santé

Les sommes octroyées via la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux denturologistes soignant les personnes bénéficiant de la couverture publique n'ont pas été indexées depuis plusieurs années. Un différend persistant entre la RAMQ et l'Association des denturologistes du Québec empêche toute bonification des montants alloués. Ultimement, ce sont les prestataires d'aide de dernier recours qui en subissent les conséquences. Dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, où l'accès aux soins dentaires est déjà limité, l'obtention de prothèses dentaires devient de plus en plus difficile pour les personnes admissibles au carnet santé du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Cette situation est exacerbée par plusieurs facteurs : la pénurie de denturologistes dans ces régions, l'écart significatif entre le coût réel des prothèses et le montant maximum remboursé par la RAMQ, ainsi que le délai minimal de huit ans imposé avant l'octroi d'une nouvelle prothèse, alors que la durée de vie réelle d'une prothèse est plutôt de cinq ans.

Tous les éléments sont réunis pour accentuer la détérioration de la santé buccodentaire des personnes les plus vulnérables.

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures à court terme le ministère de la Santé compte-t-il mettre en place pour favoriser l'accès à des prothèses dentaires de qualité pour les personnes admissibles au carnet santé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie? Quel est l'échéancier de ces mesures?

Une révision du tarif de remboursement des prothèses dentaires afin de le rendre conforme au coût réel de ces soins essentiels est-elle envisagée?

Le gouvernement entend-il revoir le délai actuellement exigé avant le remplacement d'une prothèse, afin qu'il reflète la durée de vie réelle des prothèses couvertes par la RAMQ et qu'il assure un meilleur suivi de la santé buccodentaire des bénéficiaires?

Quel est l'échéancier prévu par la RAMQ et le ministère de la Santé afin de conclure une nouvelle entente avec l'Association des denturologistes du Québec?

294) Mme Prass (D'Arcy-McGee) – **8 mai 2025**  
Au ministre responsable des Services sociaux

En mai 2022, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonçait la conversion de l'ancienne maison d'hébergement de l'Armée du Salut sur la côte du Palais en un centre offrant des services d'accueil, de convalescence, de soutien aux dépendances et d'intervention pour les personnes en situation d'itinérance. Le centre devait ouvrir en 2024. Or, selon les informations rapportées par *Le Soleil*, le 3 avril 2025, l'ouverture est maintenant prévue à l'hiver 2026, « si l'avancement des travaux se déroule comme prévu ». Dans le contexte d'une crise persistante de l'itinérance à Québec, ces délais soulèvent des inquiétudes importantes quant à l'accès aux services.

1. Le ministre peut-il expliquer les causes des retards qui ont repoussé l'ouverture du centre de 2024 à 2026, ainsi que les étapes à venir pour respecter le nouvel échéancier?
2. Quelles mesures ont été mises en place pour compenser l'absence de ce centre dans l'offre de services en itinérance à Québec en attendant son ouverture?

295) M. Fortin (Pontiac) – **20 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

À l'heure actuelle, la place des chiropraticiens dans le parcours de soins au Québec est limitée. Les compétences et l'expertise de ces professionnels représentent toutefois une offre de services potentielle.

À ce jour, l'expertise des chiropraticiens demeure peu intégrée au sein du réseau de la santé, bien qu'une meilleure collaboration avec cette profession pourrait contribuer à améliorer l'efficacité et l'accessibilité des soins et des services. Une telle reconnaissance serait cohérente avec les orientations annoncées par le ministre de la Santé, concernant l'élargissement des pratiques professionnelles et la participation accrue de divers professionnels de la santé.

Concrètement, en intégrant les chiropraticiens aux trajectoires de soins, ces derniers pourraient être appelés plus rapidement à traiter des usagers souffrant de problèmes neuromusculosquelettiques. De nombreux usagers qui consultent les services de santé publics pour des problèmes tels que des maux de cou ou de dos pourraient bénéficier des services offerts par les chiropraticiens. Une intégration accrue de ces professionnels faciliterait une orientation plus efficace vers le bon professionnel au moment opportun.

Les chiropraticiens s'intéressent au diagnostic, au traitement et à la prévention des troubles neuromusculosquelettiques et de leurs effets sur la santé générale. Leur pratique inclut des traitements manuels, comme les manipulations vertébrales et articulaires, ainsi que des techniques de travail des tissus mous. Ils peuvent recommander des exercices, donner des conseils sur l'ergonomie, la posture et les habitudes de vie. Régis par un ordre professionnel et titulaires d'un doctorat de premier cycle, ils sont autorisés à poser un diagnostic sectoriel, traiter, prescrire certains examens, effectuer et interpréter des radiographies et prescrire d'autres examens d'imagerie médicale, tels que l'IRM, l'échographie ou le scan.

Ces professionnels de la santé sont disposés à jouer un rôle accru au sein du réseau de la santé.

Dans cette perspective, est-ce que le ministre de la Santé peut nous indiquer :

1. s'il envisage de déployer des mesures visant à intégrer davantage les chiropraticiens aux trajectoires de soins et à améliorer l'accessibilité à leurs services?
2. s'il explore la possibilité de mettre en place des mesures visant à développer des corridors de services entre les chiropraticiens et les médecins spécialistes en fonction de leur champ de compétence?

296) Mme Nichols (Vaudreuil) – **21 mai 2025**

Au ministre de la Langue française

Comme le ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme le ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolutions, que le nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année souligne le 60<sup>e</sup> anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Le cabinet de ce dernier nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable et dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Puisque l'information transmise n'est pas très claire, le ministre pourrait-il nous transmettre les informations suivantes :

- copie du mandat qu'il a donné à la Commission de la toponymie;
- détail du processus et des dates butoirs prévus par la Commission et/ou de son cabinet pour déterminer le nouveau nom du pont de l'Île-aux-Tourtes;
- mandat reçu de la ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- toutes autres communications sur le sujet?

297) Mme Nichols (Vaudreuil) – **21 mai 2025**  
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Comme la ministre le sait, le nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes est en construction. Et comme la ministre le sait aussi, les citoyens de la région de Vaudreuil-Soulanges, de nombreux élus municipaux, des représentants des organismes de la région ainsi que des commerçants locaux ont proposé à de nombreuses reprises, notamment par le biais de résolution que ce nouveau pont porte le nom de Paul Gérin-Lajoie.

La réputation de Paul Gérin-Lajoie n'est plus à faire. Député de Vaudreuil-Soulanges de 1960 à 1969 et premier ministre de l'Éducation au Québec, il a mis en œuvre des transformations majeures à notre système d'éducation. Surnommé le père de l'Éducation au Québec, il a activement participé à la création de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes à Vaudreuil-Dorion.

Grand bâtisseur du Québec moderne, Paul Gérin-Lajoie a contribué au développement économique, social et culturel de la région de Vaudreuil et Soulanges, mais aussi de l'ensemble du Québec et de sa politique internationale. On lui doit d'ailleurs la « doctrine Gérin-Lajoie », reconnaissant au Québec le droit d'établir des relations directes avec d'autres pays; d'ailleurs, cette année, souligne le 60<sup>e</sup> anniversaire de cette doctrine.

Dès le début des démarches entreprises en 2022, la Commission de la toponymie nous a informés que dans un cas comme celui-ci, la décision relève du domaine politique. Nous nous sommes donc adressés au cabinet de la ministre, qui nous a référé au cabinet du ministre de la Langue française. Celui-ci nous a redirigés vers la Commission de la toponymie, qui a publiquement informé la députée de Vaudreuil lors de l'étude des crédits du 6 mai dernier qu'il était trop tôt pour se pencher sur ce dossier, étant donné que le pont sera ouvert uniquement en 2030!

Or, selon les documents accessibles sur le site internet du Conseil du Trésor, sur le site internet du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que dans les cahiers des renseignements particuliers de l'étude des crédits, le pont sera partiellement ouvert dès décembre 2026.

Donc, puisque l'information transmise n'est pas très claire, la ministre pourrait-elle nous transmettre les informations suivantes :

- confirmation écrite qu'elle a mandaté le ministère de la Langue française afin de se pencher sur le dossier du nom du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture partielle du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes;
- confirmation de la date de l'ouverture totale du nouveau pont de l'Île-aux-Tourtes?

298) Mme Labrie (Sherbrooke) – **22 mai 2025**

Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Des modifications au programme d'assurance-récolte ont été annoncées en mars 2025, afin de mieux répondre aux défis engendrés par les changements climatiques, qui ont des impacts importants sur les agriculteurs et sur leurs récoltes.

Cela dit, les producteurs de grains de l'Estrie sont particulièrement inquiets, puisque le programme d'assurance-récolte dans sa forme actuelle ne permet pas de répondre à leurs préoccupations. Parmi les enjeux qui nous ont été nommés, le fait de ne plus pouvoir recourir à des semences enrobées de pesticide de manière préventive conjugué au principe d'indemnisation basée sur l'ensemble des récoltes leur fait craindre le pire pour les années à venir. Il a été nommé que les conditions environnementales en Estrie avaient tendance à favoriser certains insectes ravageurs qui peuvent causer des dommages importants dans certains champs, sans pour autant affecter suffisamment l'ensemble des récoltes pour se qualifier à une indemnisation de l'assurance-récolte. Les producteurs souhaitent que cette réalité soit prise en considération par l'assurance-récolte et qu'ils aient accès à une indemnisation lorsque des ravages sont constatés dans un champ, et ce, même si les autres récoltes ne sont pas touchées.

À la lumière de ce qui précède, voici ma question au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Est-ce que les modifications annoncées au programme d'assurance-récolte de la Financière agricole du Québec permettent de répondre aux préoccupations des producteurs de grains, notamment en ce qui concerne la possibilité de fractionner le risque, et, si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous mentionner l'échéancier prévu pour la mise en œuvre de ces changements?

299) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **22 mai 2025**  
Au ministre de l'Éducation

Selon les données préliminaires révélées par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le taux de sortie sans diplôme et sans qualification des élèves du secondaire du réseau public lors de l'année scolaire 2023-2024 s'élève à 16,9 %. C'est une hausse par rapport aux années précédentes : 15,1 % pour 2022-2023 et 16,3 % pour 2021-2022.

Le taux de décrochage dans les écoles secondaires varie beaucoup selon les programmes : projet pédagogique particulier (PPP) avec ou sans sélection et le programme régulier.

Les questions suivantes ont été élaborées à partir du tableau concernant les taux de décrochage annuel (taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification parmi l'ensemble des sorties en formation des jeunes au secondaire), pour la cohorte 2022-2023 suivie jusqu'en 2023-2024, selon la déclaration dans un PPP. Ce tableau (numéro 2RP\_EDUC-14) se retrouve à la page 37 du document intitulé *Réponses aux demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition* présenté dans le cadre de l'étude des crédits 2025-2026.

1. Afin d'avoir un portrait plus complet, le ministre pourrait-il créer trois tableaux distincts pour obtenir les taux de sorties sur 5, 6 et 7 ans, chacun distinguant avec trois colonnes différentes les taux de sorties sans qualification, sans diplôme et l'amalgame de ces deux types de taux de sortie? Serait-il possible de fournir, pour chacun de ces tableaux, en plus des pourcentages, le nombre d'élèves concernés ( $n$ ) et ajouter aussi aux tableaux les  $n$  totaux provinciaux pour chaque catégorie (public/privé et féminin/masculin)? Pour chaque tableau, serait-il possible d'ajouter trois lignes : une pour le taux de sortie des élèves qui n'ont pas de PPP ( $n$  et %), une pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP non sélectif ( $n$  et %) et une ligne pour le taux de sortie des élèves qui ont un PPP sélectif ( $n$  et %)?
2. Le ministre pourrait-il nous fournir un tableau supplémentaire qui présente l'Indice de milieu socioéconomique (IMSE) des élèves du public selon qu'ils soient inscrits dans un PPP sélectif, un PPP non sélectif ou au programme régulier?
3. Le ministre entend-il élargir le calcul de l'IMSE aux écoles privées? Si oui, quand? Et si non, pourquoi?
4. Comment le ministre définit-il un PPP sélectif et un PPP non sélectif? Peut-il nous préciser si la sélection des élèves par les frais est incluse dans sa définition et s'il tient compte dans celle-ci des frais couverts par la mesure budgétaire des 300 \$?
5. Selon la note 1 du tableau, certaines écoles ne divulguent pas au ministère l'existence de PPP ni leur sélectivité. Quand le ministère prévoit-il obtenir ces données? Les élèves « non-déclarés comme ayant un PPP » sont-ils tous considérés comme « n'ayant pas de PPP »?
6. Serait-il possible d'obtenir un tableau supplémentaire qui présente, au secondaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le  $n$  et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le  $n$  et le % total d'élèves au Québec?
7. Le ministre pourrait-il produire un tableau supplémentaire qui présente, au primaire en 2024-25, le nombre et le pourcentage d'élèves fréquentant une école privée pour chaque territoire de centre de services scolaire et que ce tableau inclue le  $n$  et le % total pour le Québec d'élèves au privé ainsi que le  $n$  et le % total d'élèves au Québec? Pourrait-il faire de même pour le préscolaire 2024-25?

300) M. Fortin (Pontiac) – **22 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Dans son Plan d'action gouvernemental du système préhospitalier d'urgence 2023-2028, le gouvernement annonçait le déploiement tant attendu d'un service de transport médical hélicoptéré (TMH), appuyé par un investissement de 125 millions de dollars sur cinq ans. Ce service vise à améliorer l'accès aux soins spécialisés pour les patients vivant entre 75 et 275 kilomètres des centres tertiaires, notamment en cas de traumatismes, d'AVC ou d'infarctus.

En février 2024, le gouvernement a également annoncé la construction de quatre hélicoptères pour soutenir ce service, soit au Centre hospitalier régional de Lanaudière (Joliette), à l'Hôpital de Roberval, à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et au Centre universitaire de santé McGill. Or, un an plus tard, aucun de ces hélicoptères n'est encore fonctionnel, et le service de TMH n'est toujours pas déployé, malgré les recommandations de l'INESSS en 2021 qui jugeait le modèle cliniquement pertinent, efficace et sécuritaire.

Le Québec demeure ainsi la seule province canadienne sans service public de TMH, exposant les populations régionales à des délais de transport potentiellement critiques pour leur survie.

En conséquence, le ministre de la Santé peut-il expliquer :

Pourquoi, malgré les annonces budgétaires et les engagements publics, son ministère n'a-t-il toujours pas lancé le service de transport médical hélicoptéré ni assuré la construction et la mise en service des hélicoptères annoncés en février 2024?

Le ministre reconnaît-il que ces retards privent les Québécois vivant en région d'un accès équitable et sécuritaire aux soins d'urgence, malgré les recommandations claires de l'INESSS et les engagements répétés de son propre gouvernement?

301) Mme Nichols (Vaudreuil) – **22 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

À Vaudreuil, comme partout ailleurs au Québec, nous manquons de médecins pour desservir notre population. Nous avons donc été très heureux à l'été 2024 d'apprendre l'implantation d'un Groupe de médecine familiale en partenariat avec l'université McGill, une clinique qui forme des médecins, mais surtout, qui soigne des patients.

L'implantation du GMF-U est une excellente nouvelle pour les citoyens de toute la région, car avec la construction du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges, notre région a un besoin criant de médecins.

La clinique est prête, elle est aménagée et des locaux sont réservés pour recevoir les médecins-résidents de l'université McGill. Tout le monde est d'accord et toutes les parties prenantes auraient donné leur approbation officielle, dont le CISSS de la Montérégie-Ouest, Santé Québec, le ministère de la Santé et le ministère de l'Enseignement supérieur. Pourtant, le projet est toujours bloqué et nous sommes toujours dans l'impossibilité d'avoir l'heure juste.

Pour une raison mystérieuse et inconnue, cela aura pris plus de six mois pour obtenir l'autorisation d'afficher le « U ». Puis, l'ouverture officielle avait été annoncée par la CAQ et annulée à la dernière minute sans explication. Lors de l'étude des crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministre nous a confirmé qu'il avait apposé sa signature là où c'était requis.

Parce que les fonds ne sont pas confirmés, depuis près d'un an, on prive les citoyens de Vaudreuil et Soulanges de soins de santé et on prive notre futur hôpital de nouveaux médecins. Les étudiants universitaires sont à quelques jours de la fin de leur session. Nos futurs médecins de famille doivent effectuer des stages pour pouvoir terminer leur cheminement. Pour plusieurs étudiants en médecine de McGill, leur stage au GMF-U de Vaudreuil est important.

Il n'est pas normal de mettre à risque le parcours scolaire de nos futurs médecins pour une question administrative. Est-ce que le ministre de la Santé pourrait consulter ses collègues et obtenir une fois pour toutes l'information exacte, à savoir :

- Quel document manque exactement pour que le GMF-U puisse aller de l'avant avec l'accueil des étudiants ?
- Quel ministère est responsable de l'approbation manquante?
- Quel détenteur de charge publique doit signer le document manquant?
- Dans quel délai le ministre peut-il obtenir la signature manquante?

302) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**

Au ministre de la Santé

Au Québec, le parcours de soins pharmaceutiques représente un enjeu névralgique pour la sécurité des patients et l'efficacité des traitements médicamenteux. Ce parcours comprend toutes les interventions des pharmaciens – en pharmacie communautaire, en GMF, ou en milieu hospitalier, liées à l'optimisation de la pharmacothérapie à chaque étape du cheminement du patient dans le réseau.

Pourtant, un rapport récent publié par un comité intraprofessionnel en pharmacie, réunissant les principales organisations du secteur, met en lumière de graves lacunes structurelles qui nuisent à la continuité des soins. On y dénonce notamment l'absence de coordination entre les différents milieux de pratique, des outils informatiques inadéquats et peu interopérables, ainsi que le manque de soutien institutionnel pour structurer l'organisation régionale des services pharmaceutiques.

Les données scientifiques sont alarmantes :

- Plus de 60 % des patients hospitalisés voient au moins trois de leurs médicaments modifiés.
- 20 % des patients subissent des événements indésirables liés aux médicaments post-hospitalisation.
- Jusqu'à 21 % des réadmissions seraient dues à des problèmes pharmacologiques, dont 69 % évitables.
- La non-adhésion au traitement augmente de près de 20 % le risque de réhospitalisation chez les 55 ans et plus.

Ces constats soulèvent des préoccupations majeures en matière de sécurité des soins, mais aussi de performance du système, notamment en ce qui concerne les hospitalisations évitables. Or, les comités territoriaux sur les services pharmaceutiques, créés dans le cadre de la récente réforme, devraient permettre de corriger ces failles. Mandatés pour recommander une organisation cohérente des soins pharmaceutiques à l'échelle régionale, ces comités peinent toutefois à remplir leur mission, faute de financement, d'encadrement et de soutien opérationnel de la part du ministère et de Santé Québec.

Parallèlement, le virage numérique en santé se poursuit, mais sans que les pharmacies communautaires soient systématiquement intégrées aux plateformes de communication clinique. Cette situation compromet la fluidité de l'information entre les milieux de soins, en particulier lors des congés hospitaliers ou des transitions complexes, et empêche les pharmaciens de jouer pleinement leur rôle dans la prévention des erreurs et la surveillance thérapeutique.

Dans un réseau de santé qui aspire à la cohérence et à l'efficacité, il est préoccupant de constater que le parcours de soins pharmaceutiques, pourtant reconnu comme essentiel, demeure aussi peu soutenu par des mesures structurantes.

Le ministre de la Santé peut-il expliquer pourquoi, malgré les risques bien documentés associés aux transitions médicamenteuses et les recommandations claires du comité intraprofessionnel en pharmacie, aucun financement dédié ni mesure technologique concrète n'a été prévue pour permettre aux comités territoriaux d'encadrer efficacement le parcours de soins pharmaceutiques ni pour intégrer pleinement les pharmacies communautaires aux outils numériques cliniques du réseau?

303) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Le cancer du sein est la forme de cancer la plus fréquente chez les femmes québécoises. Pourtant, malgré les avancées scientifiques majeures dans le domaine du dépistage, le Programme québécois de dépistage du cancer du sein continue de reposer uniquement sur un critère d'âge (50 à 74 ans), comme si toutes les femmes de cette tranche présentaient un risque équivalent – ce qui est contredit par la littérature scientifique. Pendant ce temps, près de 16 % des cancers du sein sont diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, une proportion qui tend à augmenter. Selon une étude récente de l'Université d'Ottawa, l'incidence du cancer du sein a bondi de 45,5 % chez les femmes dans la vingtaine en trois décennies.

Le Québec reste sourd à cette évolution alors que d'autres juridictions mettent déjà en place des approches de dépistage personnalisé fondées sur le profil de risque réel des patientes. Le projet PERSPECTIVE, qui combine test salivaire et questionnaire, permet une stratification du risque efficace et accessible, ouvrant la voie à une véritable révolution du dépistage. Maintenir une approche unique fondée sur l'âge revient à nier la science, à manquer une occasion de sauver des vies, et à continuer de faire du Québec une juridiction à la traîne.

Comment le ministre justifie-t-il le maintien, en 2025, d'un programme de dépistage du cancer du sein fondé uniquement sur l'âge, une approche dépassée scientifiquement alors que des outils éprouvés comme le projet PERSPECTIVE permettent désormais un dépistage fondé sur le risque réel de chaque femme? Le ministre peut-il expliquer pourquoi le Québec tarde à moderniser son approche malgré une hausse inquiétante de l'incidence chez les femmes de moins de 50 ans, et s'il entend corriger ce retard, selon quel échéancier?

304) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Considérant que le ministère de la Santé et des Services sociaux conclut chaque année des ententes d'inscription avec les fabricants pharmaceutiques, lesquelles ont généré plus de 1 milliard de dollars au 31 mars 2024, dont 496,6 millions pour les médicaments utilisés en établissement, le ministre peut-il expliquer pourquoi l'accès à ces traitements demeure inégal d'une région à l'autre?

Des informations préoccupantes laissent croire que certains établissements hospitaliers continuent de prendre leurs décisions d'achat de médicaments onéreux – notamment en oncologie – sur la base du prix catalogue, sans tenir compte des prix négociés par le gouvernement. Cette situation compromet les économies prévues, crée des iniquités géographiques et contraint certains patients à se déplacer vers d'autres établissements pour obtenir les traitements recommandés, pourtant inscrits sur la Liste des médicaments fournis en établissement.

Par ailleurs, malgré l'évaluation scientifique de l'INESSS, la négociation pancanadienne par l'APP et l'inscription officielle de ces médicaments par le ministre, plusieurs établissements procèdent à leur propre évaluation interne, ce qui entraîne un dédoublement inutile du travail des pharmaciens hospitaliers dans un contexte déjà marqué par la pénurie de main-d'œuvre.

Le ministre peut-il donc indiquer :

1. Quelles mesures concrètes seront mises en place pour assurer une application uniforme des ententes d'inscription dans tous les établissements du réseau de la santé?
2. Quelles actions sont envisagées pour harmoniser les règles budgétaires afin d'éviter que les établissements freinent l'accès à des traitements déjà autorisés?
3. Si une directive ministérielle sera émise pour mettre fin à la pratique de réévaluation locale des médicaments déjà approuvés, afin de libérer les pharmaciens de tâches administratives redondantes et leur permettre de se concentrer sur leur rôle clinique?

305) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Le Canada s'est engagé en 2016 à éliminer l'hépatite C comme menace à la santé publique d'ici 2030, conformément à la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé. Pourtant, le Québec accuse un retard préoccupant : selon un article publié dans le *Canadian Liver Journal* et confirmé très récemment dans un rapport d'Action hépatites Canada, il fait partie des trois provinces canadiennes les plus en retard, aux côtés de l'Ontario et du Manitoba, et ne serait en mesure d'atteindre les cibles qu'en 2037, soit sept ans après l'échéance nationale.

Plusieurs facteurs expliquent ce retard : une trajectoire de soins fragmentée, un accès inégal au dépistage selon les régions, une absence d'intégration des tests de dépistage rapide homologués par Santé Canada, et surtout, aucune stratégie provinciale d'élimination formelle et financée. Résultat : des milliers de Québécois porteurs du virus ignorent leur statut ou ne complètent jamais leur parcours de soins. À ce jour, moins d'un tiers des personnes diagnostiquées au Québec ont complété leur traitement avec succès. Cette situation représente non seulement un échec de santé publique, mais engendre également des coûts évitables liés aux complications hépatiques avancées.

Par contraste, des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador sont en voie d'atteindre leurs cibles dès 2025, grâce à des plans clairs, à l'accessibilité des tests rapides et à un soutien accru aux organismes communautaires.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux peut-il expliquer pourquoi le Québec accuse un tel retard dans l'atteinte des cibles d'élimination de l'hépatite C fixées par l'OMS et endossées par le Canada, et peut-il indiquer s'il entend :

1. Déposer un plan provincial structuré, assorti de cibles mesurables et d'une reddition de comptes annuelle;
2. Inscrire sans délai les tests rapides de dépistage du VHC au Répertoire québécois des procédures de biologie médicale;
3. Bonifier de façon prévisible le soutien aux groupes communautaires œuvrant auprès des populations les plus à risque?

306) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Malgré le fait que le cancer colorectal soit la deuxième cause de décès par cancer au Québec, le taux de participation au dépistage demeure nettement sous la cible. En 2021, seulement 31,6 % des personnes admissibles ont effectué le test RSOSi, comparativement à 38,2 % en 2019. Cette performance est inférieure aux cibles internationales (souvent fixées à 60 % ou plus), ainsi qu'à la moyenne canadienne. Le MSSS s'est engagé à atteindre 44 % d'ici 2027, sans toutefois détailler les leviers concrets qui seront déployés pour y parvenir.

De plus, malgré plusieurs années de mise en œuvre du Programme québécois de dépistage du cancer colorectal (PQDCCR), celui-ci repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste, c'est-à-dire initié lors d'un contact avec un professionnel de la santé. Or, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) recommande déjà depuis plusieurs années la mise en place d'un programme structuré avec invitation systématique des personnes à risque moyen, comme cela se fait dans plusieurs autres juridictions.

Le ministre de la Santé peut-il préciser quelles sont les mesures concrètes que son ministère entend mettre en œuvre d'ici 2027 pour atteindre la cible de 44 % de participation au dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans, et expliquer pourquoi le Québec accuse encore un retard important par rapport aux autres provinces canadiennes et aux cibles internationales, malgré les recommandations répétées de l'INESSS?

Peut-il également expliquer pourquoi, après plusieurs années de mise en œuvre du PQDCCR, le programme repose toujours essentiellement sur un dépistage opportuniste plutôt que sur un programme structuré avec envoi d'invitations systématiques à la population cible?

307) M. Fortin (Pontiac) – **27 mai 2025**  
Au ministre de la Santé

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle reconnu comme la deuxième cause de cancer du poumon au Québec, après le tabac. Il est inodore, incolore et peut s'accumuler dans les bâtiments, notamment les sous-sols, exposant ainsi des milliers de Québécois à un risque sanitaire important. Malgré cela, la surveillance de sa présence dans les bâtiments résidentiels et publics demeure partielle, tout comme les campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Le Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie identifie pourtant le radon comme un facteur de risque sur lequel agir. Il prévoit notamment deux cibles précises à cet égard : 1) la révision de la page Québec.ca sur le radon en lien avec celle sur le cancer, et 2) l'élaboration de stratégies conjointes de sensibilisation destinées aux personnes atteintes de cancer du poumon et à leurs proches. Or, aucune subvention n'a été versée en 2024-2025 à l'Association pulmonaire du Québec, qui œuvre activement à la cartographie du radon et à la sensibilisation des citoyens. De plus, aucune prévision budgétaire ne semble prévue pour 2025-2026, alors même que les actions du Plan doivent se poursuivre jusqu'en 2026.

Le ministre de la Santé peut-il indiquer les sommes versées en 2024-2025, et celles prévues en 2025-2026, pour soutenir la mise en œuvre des actions liées au radon dans le cadre du Plan d'action 2024-2026 du Programme québécois de cancérologie? Plus précisément, peut-il préciser :

1. Les sommes accordées aux organismes partenaires, dont l'Association pulmonaire du Québec, pour des activités de sensibilisation, de formation ou de cartographie?
2. Les initiatives prévues pour favoriser la détection du radon dans les résidences à risque, notamment dans les régions où la concentration est historiquement élevée?
3. Les mesures concrètes envisagées pour soutenir la mitigation du radon dans les bâtiments touchés, notamment pour les ménages à faible revenu ou les milieux communautaires?

308) M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) – **29 mai 2025**  
À la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le contexte commercial mondial exerce une pression croissante sur plusieurs ressources critiques. Ainsi, les tarifs douaniers imposés par l'administration du président Donald Trump affectent directement des secteurs clés comme l'acier, l'aluminium et la foresterie, générant une incertitude économique notable.

L'industrie sidérurgique canadienne, notamment, doit composer avec la concurrence de pays comme la Chine, qui pratiquent fréquemment le dumping et contournent les mesures protectionnistes en faisant transiter leur acier par des pays tiers, où il est transformé avant d'être exporté au Canada.

En 2022, le gouvernement a présenté, et l'Assemblée nationale a adopté, le projet de loi n° 12, qui visait à renforcer l'achat local et responsable dans les marchés publics, notamment en dotant les organismes publics d'outils favorisant les entreprises québécoises et canadiennes lors des appels d'offres.

Dans ce contexte, serait-il possible de connaître, pour les cinq dernières années, le volume total d'acier utilisé dans les projets d'infrastructure financés par l'État québécois, ainsi que la proportion de cet acier provenant de producteurs canadiens?

309) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **29 mai 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Dans le cadre d'une demande d'accès à l'information, j'ai constaté que le nombre de prestataires d'assistance sociale engagés dans une démarche vers l'emploi ou une autre forme de participation sociale est passé de 58 047 en 2018 à 48 728 en 2023.

Est-ce que la ministre peut nous éclairer sur les causes de cette diminution?

310) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **29 mai 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 avait pour ambition de réduire significativement la pauvreté au Québec. L'une des mesures clés de ce plan consistait à sortir 100 000 personnes de la pauvreté, en mobilisant diverses initiatives et ressources visant à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

Alors que la période couverte par ce plan touche à sa fin, il est essentiel de dresser un bilan des résultats concrets obtenus pour s'assurer de l'efficacité des actions entreprises.

À cet égard, est-ce que la ministre pourrait nous partager combien de personnes ont réellement été sorties de la pauvreté au Québec depuis le début de ce plan?

311) Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce) – **29 mai 2025**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Considérant que le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2024-2029 prévoit des actions sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, et que certaines d'entre elles sont dites « autofinancées »;

Considérant que le ministère invoque les articles 20 et 22 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics pour refuser de préciser la provenance des crédits autofinancés de ces actions;

La ministre peut-elle indiquer pourquoi l'information relative à la provenance des crédits autofinancés dans le cadre du Plan d'action 2024-2029 est considérée confidentielle, et comment elle entend assurer la transparence sur le financement réel des mesures relevant de son ministère?

312) Mme Dufour (Mille-Îles) – **29 mai 2025**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ), une entité relevant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, a récemment indiqué aux laboratoires œuvrant dans le secteur de la microbiologie de l'air qu'il cessera de produire des accréditations pour des domaines d'activité comme le dénombrement et l'identification des bactéries, des moisissures et des spores. Ces domaines d'accréditations seront retirés du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse à compter du 30 juin 2025.

Les laboratoires pourront poursuivre leurs activités, mais personne ne sera chargé de s'assurer qu'ils respectent les plus hauts standards de pratique et que les résultats qu'ils produisent sont fiables, traçables et conformes aux exigences réglementaires. Cette décision du CEAEQ complexifiera la tâche des citoyens qui voudront s'assurer que les professionnels de la microbiologie de l'air qu'ils consultent possèdent les compétences nécessaires pour effectuer des analyses – en plus de compliquer les défenses en cas de litige.

Dans les faits, n'importe qui pourra désormais se prétendre spécialiste en microbiologie de l'air. De mauvaises pratiques risquent de mener à l'accroissement de la fréquence des infections respiratoires, des allergies, et des maladies pulmonaires liées à une mauvaise qualité de l'air. La décision du CEAEQ risque de faire courir un risque inutile pour la santé et à la sécurité du public. Par conséquent, c'est toute la confiance que voue le public envers la rigueur des analyses et des rapports d'expertise en qualité de l'air dans les bâtiments qui s'en retrouvera diminuée.

Le CEAEQ écrit pourtant sur son site web que « les activités d'accréditation [en microbiologie de l'air] s'inscrivent à l'intérieur d'une amélioration de la qualité des résultats d'analyse. L'accréditation permet de mieux gérer les situations de contamination microbiologique de l'air en offrant une information analytique crédible ». Or, cette décision va à l'encontre même de ses objectifs, puisqu'elle fragilisera la crédibilité de l'information analytique produite par les laboratoires.

Dans cette perspective, mes questions sont les suivantes :

1. Que compte faire le ministre pour s'assurer que les laboratoires en microbiologie de l'air aient les compétences techniques pour produire des résultats fiables, traçables et conformes aux exigences réglementaires?
2. Quelles mesures seront mises en place pour assurer l'uniformité des méthodes de pratiques dans les analyses en microbiologie de l'air, en l'absence d'un centre d'accréditation reconnu par l'État?
3. Considérant le rôle essentiel des analyses en microbiologie de l'air pour prévenir des risques liés à la santé publique (moisissure, agents pathogènes, qualité de l'air, etc.), comment le ministre justifie-t-il l'arrêt d'octroi d'accréditation sans alternative immédiate?

313) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **30 mai 2025**

Au ministre responsable des Services sociaux

Le droit à un chien d'assistance est maintenant reconnu au Québec, notamment pour les victimes d'acte criminel et les personnes souffrant d'un handicap.

Les frais pour l'acquisition et l'entraînement d'un tel chien sont par ailleurs admissibles à un remboursement pour les victimes d'acte criminel.

Or, l'absence de processus formel pour reconnaître la certification des chiens d'assistance et des écoles et entraîneurs canins compétents ouvre la porte à plusieurs situations d'abus par des personnes mal intentionnées, laissant parfois les victimes seules avec un chien mal entraîné et incapable d'accomplir la mission de soutien pour laquelle il a été acquis.

Or, en juin 2024, le gouvernement a produit le rapport intitulé « Reconnaître les chiens d'assistance au Québec : Recommandations déposées au ministre responsable des Services sociaux ».

Le rapport identifie plusieurs enjeux relatifs aux chiens d'assistance, notamment au niveau de la qualité de la formation et de l'entraînement des chiens d'assistance, et la multiplication des écoles de dressage sans garanties de qualité et de compétence quant aux entraîneurs, ce qui peut compromettre la sécurité des personnes handicapées et du public, sans oublier la possibilité de fraude et d'usurpation de titre de chien d'assistance.

En conséquence, le rapport recommande de :

- Développer une norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité;
- Adopter une loi spécifique aux chiens d'assistance (si aucune loi habilitante ne peut être modifiée) et prévoir un règlement d'application.

Dans ses conclusions, le rapport affirme qu'il « apparaît clair que le statu quo n'est pas souhaitable », mais aucun suivi n'a été fait concernant ces recommandations.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que la sécurité des personnes handicapées et du public est compromise par la multiplication des écoles de dressages sans encadrement relatif à la qualité et la compétence des chiens d'assistance?
- Le ministre reconnaît-il les risques de fraudes et abus relatifs aux chiens d'assistance, notamment auprès des programmes d'indemnisation du gouvernement, comme le programme d'indemnisation des victimes d'acte criminel, qui remboursent des frais d'acquisition de chien d'assistance sans qu'il n'existe de normes ou de qualifications québécoises reconnues?
- Est-ce que le ministre responsable des Services sociaux va élaborer ou présenter une nouvelle norme québécoise en matière de chiens d'assistance ainsi qu'un programme d'évaluation de la conformité des écoles de dressage canin, et si oui, selon quel échéancier?

314) M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) – **3 juin 2025**

Au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

En 2024, le gouvernement a décidé de limiter l'émission des CSQ quant au nombre de demandes de parrainage d'un membre de la famille en affirmant que cette mesure viserait à mieux planifier la capacité d'accueil. Or, cette décision a fait bondir les délais de traitement au Québec et a coïncidé avec une détresse grandissante chez de nombreuses familles séparées, qui espéraient une accélération du traitement des résidences permanentes.

En date d'aujourd'hui, les dossiers de regroupement familial sont traités en 11 mois dans le reste du Canada, mais le délai demeure de 35 mois en moyenne pour les réunifications de familles au Québec, soit plus du triple de temps.

Selon une évaluation sommaire basée sur les données fournies par IRCC grâce à la Loi d'accès à l'information, l'inventaire des dossiers de parrainage de conjoints et d'enfants en attente au Québec serait toujours de plus de 24 000 et cela sans compter les nouvelles demandes déposées depuis le 31 octobre 2024 et les demandes traitées depuis février 2025. Pourtant, les données récentes d'un sondage mené par Léger pour le compte du collectif Québec Réunifié indiquent que 67 % des Québécois estiment que les délais de traitement pour réunir des familles devraient respecter le standard canadien de 12 mois, et 64 % croient que faciliter le regroupement familial devrait être une priorité importante des gouvernements.

Mes questions pour le ministre sont les suivantes :

- 1) Combien de certificats de sélection dans la catégorie du regroupement familial ont-ils été émis par le ministère depuis le 31 octobre 2024?
- 2) Le ministre peut-il nous dire si la réduction du nombre de certificats de sélection permanente dans la catégorie du regroupement familial a effectivement mené à une accélération des résidences permanentes pour les personnes parrainées ?
- 3) Comment le ministre prévoit-il mettre fin aux inégalités de traitement des demandes de regroupement familial pour les familles établies au Québec par rapport à celles dans le reste du Canada?

315) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **3 juin 2025**

Au ministre des Finances

Les conseillers en épargne collective indépendants jouent un rôle central dans l'accompagnement financier des particuliers. Leur mandat consiste à analyser la situation financière de leurs clients afin de leur proposer des solutions de placement, principalement à travers les fonds communs. Ces conseillers indépendants, souvent inscrits dans d'autres disciplines comme l'assurance de personnes, sont majoritairement affiliés à des cabinets ou des sociétés autonomes qui leur fournissent un encadrement administratif, technologique et de conformité qui est essentiel à leur pratique.

Une pratique répandue et encadrée jusqu'en 2009 permettait à ces conseillers de partager une partie de leurs commissions avec leur cabinet afin de financer les services partagés. Toutefois, ce droit a malencontreusement été perdu à la suite du transfert de l'encadrement de la profession de la Loi sur la distribution des produits et services financiers vers la Loi sur les valeurs mobilières (LVM). Ce changement, qui avait pour objectif principal d'uniformiser les règles à l'échelle canadienne en matière de valeurs mobilières, a omis d'inclure les mécanismes nécessaires au maintien du partage de commissions.

En 2018, une tentative de correction a été faite par le gouvernement du Québec par l'ajout de l'article 160.1.1 à la LVM. Cette disposition autorise de nouveau, en théorie, le partage de commissions avec certaines entités, dont les cabinets. Néanmoins, cette modification législative n'a pas suffi à rétablir la pratique dans les faits.

Le principal obstacle provient d'une interprétation fiscale restrictive adoptée par Revenu Québec. Depuis 2018, l'administration fiscale, en l'absence de modalités claires prévues à même la LVM, exige que tout partage de commission soit justifié par des services d'une valeur équivalente, ce qui est difficilement démontrable dans le cadre des services immatériels et intégrés que fournissent les cabinets (soutien administratif, conformité, supervision, etc.). À défaut, Revenu Québec exige que les commissions soient entièrement déclarées comme revenu personnel, puis qu'une facture soit produite par le cabinet pour les services rendus, déclenchant ainsi l'application de la TPS et de la TVQ.

Depuis 2020, cette position s'est traduite par des vérifications fiscales accrues et des cotisations rétroactives importantes, allant jusqu'à plusieurs centaines de milliers de dollars dans certains cas, et ce, pour des montants dont les obligations fiscales ont déjà été acquittées. Cette double imposition injuste génère une détresse humaine et financière généralisée dans le milieu de l'épargne collective. De nombreux professionnels doivent puiser dans leurs économies, reporter des projets ou même envisager la faillite. Les délais de traitement des dossiers en opposition sont anormalement longs, accentuant l'incertitude.

Au-delà des individus, ce contexte met en péril la viabilité des cabinets financiers indépendants, qui reposent sur un modèle intégré dans lequel les revenus sont mutualisés pour couvrir les frais communs. La relève entrepreneuriale est particulièrement touchée. Des ententes de transfert d'entreprise sont compromises en raison d'un alourdissement fiscal soudain pour les jeunes repreneurs, qui doivent maintenant assumer une imposition sur leur revenu personnel au lieu de bénéficier du taux réduit en société.

Pendant ce temps, l'Organisme canadien de réglementation des investissements a confirmé son intention de permettre aux conseillers d'utiliser une société personnelle pour structurer leur rémunération, ce qui aligne la réglementation avec les réalités opérationnelles et fiscales. Toutefois, la mise en œuvre de cette réforme, de même que les délais associés, demeurent incertains. À court terme, les conseillers indépendants en épargne collective continuent de subir un préjudice fiscal immédiat et important, faute de modalités d'application claires en matière de partage de leurs commissions dans la LVM.

Mes questions au ministre des Finances sont les suivantes :

1. Est-ce que le ministre des Finances reconnaît le flou législatif existant à l'égard du partage des commissions entre le conseiller en épargne collective et le cabinet auquel il est affilié, une pratique pourtant autorisée en vertu de l'article 160.1.1 de la Loi sur les valeurs mobilières?
2. Le ministre reconnaît-il qu'il y aurait lieu de préciser, à même cette loi, les modalités applicables à cette pratique?
3. Le ministre peut-il s'engager à procéder à une analyse rigoureuse de cette problématique et à proposer les modifications législatives nécessaires, le cas échéant, au moment de déposer sa prochaine proposition législative modernisant l'encadrement du secteur financier?
4. Entretemps, le ministre peut-il s'engager à acheminer une directive ministérielle à Revenu Québec afin de faire cesser les cotisations fiscales injustifiées et suspendre leur recouvrement jusqu'à l'adoption d'un cadre législatif ou réglementaire clair et ce, afin d'éviter les préjudices à l'endroit des conseillers en épargne collective?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

**Projets de loi publics au nom des députés**

**Projets de loi d'intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**